

Formation au BSR pour obtention du permis AM



01/2019
Agrément préfectoral N° E 05 59 0933 0
43, Rue Jules Roch 59310 ORCHIES

La conduite d'un cyclomoteur est possible dès 14 ans.

Depuis 1996, il faut être titulaire du Brevet de Sécurité Routière pour conduire un cyclomoteur. Les titulaires d'un permis de conduire sont dispensés du BSR.

La formation au BSR comprend :

1 partie théorique qui est réalisée en salle pour un formateur moto sous forme magistrale comprenant plusieurs thèmes pratique et de sécurité.

Une 2^{ème} partie pratique sur « plateau » pour apprendre à maîtriser au mieux les bases techniques de la conduite d'un 2 roues et comprendre les risques liés à la route.

Une 3^{ème} partie pratique en circulation, guidée par le formateur moto tout au long du trajet pour comprendre et appréhender la circulation de manière sécuritaire.

Nous vous proposons cette formation à **250 €**

Schipman Formation est agréée par la Préfecture du Nord pour organiser le BSR.



Schipman Formation fournit les véhicules et assure les élèves en individuelle conducteur. **Au besoin**, nous pouvons fournir casque, gants ou combinaison de pluie. **Il est évident que posséder son propre matériel est un plus. Les vêtements doivent être solides (blousons, chaussures).**

Schipman Formation dispose de pistes privées pour la partie « plateau », avec un bâtiment de formation équipé de toutes les commodités. Vous travaillerez dans un environnement adapté et sécurisé.



Pieces à fournir:

- 1 E-photo d'identité conforme ANTS non découpée.
(les photos scannées ou reproduites par photocopie ne sont pas acceptées)
- Photocopie recto verso de la carte nationale d'identité du candidat ou du passeport français en cours de validité, ou périmé depuis moins de deux ans.
- Copie de l'ASSR niveau 1 ou 2 (classe de 5ème ou 3ème) ou copie ASR.
- Photocopie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport français du parent qui signera le mandat.
- Justificatif de domicile datant de moins de six mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone)
- Attestation d'hébergement signée certifiant que le demandeur habite chez l'hébergeur depuis plus de 3 mois. (Modèle fourni par l'auto-école).
- Acompte de 50 euros validant votre inscription.**

Interrogez-nous si votre cas présente une spécificité.

Ces informations sont susceptibles de modifications en cas de changement de réglementation.

Ce tarif est valable pour une prestation effectuée entre le 01/01/2019 et le 31/03/2019.

WWW.SCHIPMAN.COM

03.20.71.67.83

